CHARTE ETHIQUE ET BIENTRAITANCE

l'accompagnement à chaque jeune en le

protégeant,





son écoute et en tenant compte de ses capacités.

L'auto-détermination c'est aider le jeune à s'affirmer en l'aidant à s'exprimer,





Le **respect** c'est se respecter **SOI** et respecter



aussi considérer chaque jeune en tenant compte de son histoire, de ses biens personnels, de ses

valeurs et de sa culture. C'est également, préserver son intimité.





c'est s'assurer de la **Sécurité** des informations transmises



sur le jeune tout en garantissant la **transparence** et le **partage**



de ces informations auprès de lui, son entourage et les professionnels concernés.

L'accompagnement personnalisé c'est proposer un projet unique, individualisé et

adapté à chaque jeune en fonction de ses besoins et de ses aspirations.





Le consentement c'est informer de manière adaptée le jeune et son entourage pour

recueillir son libre choix et son accord.





possibilité à un jeune de **changer d'avis**.



L'autonomie c'est permettre au jeune d'agir par lui-même



influencé ou contraint.



c'est permettre à chaque jeune de **participer** à la vie en **société**



dans un environnement bienveillant et adapté.

La tolérance c'est accepter et respecter les choix, les opinions, les différences



et les valeurs des autres.

